



<https://CercleRenouvellementConstitutionnel.org/>

Contact@CercleRenouvellementConstitutionnel.org

Citoyen versus Humain

Auteur : Luc Laforets

Humain / Homme

→ Animal de l'espèce *Homo sapiens*

Citoyen

→ Homme membre du Peuple qui a la nationalité du Pays correspondant

→ Acceptation du Contrat Social

→ Droit de cité (et devoirs).



Peuple, Nation, Pays

○ Peuple

- ⊙ Communauté humaine bâtie sur une culture commune, c'est-à-dire sur une langue, un territoire, un art de vivre et une référence civilisationnelle partagée.

○ Nation

- ⊙ Projet politique d'un Peuple synthétisant la volonté de partager un destin commun.

○ Pays

- ⊙ Nation ou ensemble de Nations dont le projet politique est accompli sur un territoire délimité par des frontières.

Humain / Homme

≠

Citoyen

⇒ ≠ *Citoyen du monde*



Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789)

- L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de **l'Homme**
→ Malheurs publics
- → Possibilité de réclamations des **Citoyens**
- Art. 1 – **Homme** → Égalité en droit (Non ! ≠ Citoyens)
- Art. 6 – **Citoyen** → Participer à l'élaboration de la Loi
- Art. 7 – **Homme** → Pas de détention arbitraire
- Art. 9 – **Homme** → Présomption d'innocence
- Art. 11 – **Citoyen** → Liberté d'expression
- Art. 13 – **Citoyen** → Impôts (De fait les Hommes !)
- Art. 14 – **Citoyen** → Contrôles finances publiques



Nombreux défauts



Contrat Social, Citoyenneté Droit civil, Droit civique

- Besoin de définir ces notions au niveau constitutionnel
- Absent ou au mieux flou dans la plupart des cas
- Exemple : Droit de vote → Attaché à la **Citoyenneté**
- → Sinon remise en cause du **Contrat Social**
- ← Un étranger n'a pas à accepter celui-ci
- Autres exemples : Service national, participation militaire à la défense nationale



Contrat Social

- **C2-T1-C1 – Contrat social**
- *La présente Constitution de la République Française s'oblige à respecter les principes énoncés dans son Préambule vis-à-vis des Citoyens français. En contrepartie, les Citoyens français ont un ensemble de devoirs vis-à-vis de la République formalisé par les règles de Droit. Ainsi se forme le contrat social entre la République et la Nation.*
- **C2-T1-C2 – Nation**
- *La France est la Nation du Peuple Français.*

Citoyenneté

○ **C2-T1-C3 – Citoyenneté**

○ La qualité de **Citoyen Français** vaut acceptation du **Contrat Social**.

○ Conformément au besoin de l'âme Égalité, tout être humain, quel que soit son sexe ou ses origines, peut être **Citoyen Français***. Certains **Citoyens Français** en sont partiellement exclus, car ils ne jouissent pas de leurs droits civils et civiques selon les conditions définies dans l'annexe **C3-A5 – Droits civils et civiques**.

○* Aux conditions explicitées dans la suite de l'article

RC Droits civils

- **C3-A5-R1 – Les droits civils et civiques**
- *Les droits civils désignent l'ensemble des prérogatives **attachées à la personne**, indépendamment de sa citoyenneté, et **en particulier aux résidents** sur le territoire français. Il s'agit notamment du respect de la vie privée, de la vie familiale, du domicile privé, de la correspondance privée, des droits à la sûreté, d'aller et de venir et de grève.*
- *Les droits civiques ajoutent aux droits civils les prérogatives reconnues aux Citoyens.*



Droits civiques

○ **C3-A5-D1 – Les droits civiques et politiques**

○ *Les droits civiques sont :*

- *Le droit de vote.*
- *Le droit de représentation du peuple français ; soit par élection, c'est-à-dire de se porter librement comme candidat ; soit par tirage au sort.*
- *Le droit d'association en groupement d'opinion ou d'intérêts communs. Le droit d'adhésion à ces groupements.*
- *Le droit de porter une décoration.*
- *Le droit d'exercer une fonction juridictionnelle ou d'être expert judiciaire.*
- *Le droit de représenter ou d'assister une partie devant la justice.*
- *Le droit de témoigner en justice autrement que pour y faire de simples déclarations.*
- *Le droit de faire partie d'un conseil de famille, d'être tuteur (si ce n'est de ses propres enfants), curateur, subrogé tuteur ou conseil judiciaire.*
- *Le droit de port d'armes, de servir dans les forces armées ;*
- *Le droit d'enseigner et d'être employé dans tout établissement d'instruction à titre de professeur, maître ou surveillant.*



Droits civils et civiques ← Restrictions

○← **TRÈS IMPORTANT**

○→ **Une raison majeure de la nécessité de les placer dans la Constitution**

○ **C3-A5-D2 – *Les restrictions des droits des personnes***

○ **C3-A5-D3 – *Les restrictions des droits des Citoyens***

RC Mes Conclusions

- Homme ≠ Citoyen
- → Cas des étrangers sans titre en règle (délict)
- Citoyenneté → Une Constitution doit spécifier précisément toutes ces notions et leur articulation
- ← Sanctuarisation
- ← Eviter les abus "légaux" violant les principes
- → Juste de belles déclarations trompeuses sinon